

## COMMUNIQUE

L'équipe de défense de **Madame ADJAMAGBO-JOHNSON Kafui Dabri** (ci-après Madame ADJAMAGBO-JOHNSON) Coordonnatrice Générale du regroupement de partis politiques, d'associations de la société civile et de citoyens dénommé Dynamique Monseigneur KPODZRO communique :

1. Le 28 novembre 2020, les gendarmes du service central de recherches d'investigations criminelles ont procédé à l'interpellation de Madame ADJAMAGBO-JOHNSON.
2. Son audition qui a eu lieu ce lundi 30 novembre 2020 s'est très bien déroulée et n'a pas révélé d'indices concordants de nature à justifier les infractions de **groupement de malfaiteurs et d'atteinte à la sécurité intérieure de l'Etat** que les enquêteurs ont retenu à son encontre ;
3. La défense relève avec étonnement que c'est après plus de six (06) heures d'audition, que finalement, les enquêteurs ont cru devoir notifier à Madame ADJAMAGBO-JOHNSON les charges qui sont retenues contre elle ; il s'agit là d'une violation manifeste du droit à être ***immédiatement informée des charges retenues contre toute personne arrêtée*** prévu par les dispositions pertinentes des instruments internationaux de protection des Droits de l'Homme, régulièrement ratifiés par le Togo et consacré par la constitution Togolaise en son article 17.
4. La garde à vue de Madame ADJAMAGBO-JOHNSON est prorogée et nous espérons que dans les meilleurs délais, Monsieur le Procureur de la République mettra un terme à cette enquête qui ne révèle aucun élément sérieux de fait de nature à déstabiliser les institutions de la République contrairement, à ce qu'il a allégué dans son communiqué en date du 28 novembre 2020 ou à caractériser un groupement de malfaiteurs.
5. Madame ADJAMAGBO-JOHNSON, qui coopère parfaitement avec les enquêteurs paraît épuisée après plus de quarante-huit (48) heures de garde à vue, mais déterminée pour se battre contre l'arbitraire, et ce qui ressemble à ses yeux, à une instrumentalisation de la justice pour étouffer son engagement politique dont le seul but, a été toujours, la recherche de la justice sociale et la prospérité partagée pour le Togo ;
- 6- En tout état de cause, comme nous l'a dit dans le communiqué en date du 29 novembre écoulé, nous réaffirmons notre détermination à utiliser tous les moyens de droit pour faire échec à un scénario injustifié et infondé en fait et en droit, subtilement déguisé en poursuite pénale contre **Madame ADJAMAGBO-JOHNSON Kafui Dabri et Monsieur DJOSSOU Dodzi Yaovi Gérard**

Fait à Lomé, le 30 novembre 2020

Pour la défense,  
Le conseil Principal  
Me ATSOO Totékpo-Mawu Darius